

**COMPTE RENDU DE REUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 14 MARS 2018**

Nombre de conseillers présents :

PRESENTS

| | |
|-------------------------------|--------------------------|
| Philippe LOYEZ | Frédéric CAPIEZ |
| Valérie LHEUREUX | Jean Claude DORIS |
| Jean Jacques OUENNOURE | Régis BAUDUIN |
| Robert PARMENTIER | Christophe DELEAU |
| Christian LEROY | |
| | |

ABSENTS EXCUSÉS :

| | |
|--------------------------|--------------------------|
| Etienne DESRUENNE | Christophe FOLLET |
| Ludovic DUVENT | |

Mme LHEUREUX Valérie est nommée secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- Compte-rendu du précédent Conseil
- Compte de gestion
- Compte administratif
- Ecritures de Résultat
- Budget 2018
- Convention impôts
- Questions diverses

Les débats et décisions

Lecture faite, le PV du 15 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents

- **Compte de gestion**

Les membres du Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2017** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2017**.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2017** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier **2017** au 31 décembre **2017**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2017** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2017** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

○ **Compte administratif**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Philippe Loyez, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Philippe Loyez, Maire après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, le quel peut se résumer ainsi :

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENTS | | ENSEMBLE | |
|--------------------------|----------------|--------------|-----------------|--------------|--------------|--------------|
| | dépenses | recettes | dépenses | recettes | dépenses | recettes |
| Résultats reportés | | | 80 814.92 € | | 80 814.92 € | |
| Opérations de l'exercice | 547 315.13 € | 659 478.05 € | 948 547.72 € | 901 938.10 € | 1 495 862.85 | 1 561 416.15 |
| TOTAUX | 547 315.13 € | 659 478.05 € | 1 029 362.64 € | 901 938.10 € | 1 576 677.77 | 1 561 416.15 |
| Résultats de clôture | | 112 162.92 € | 127 424.54 € | | 127 424.54 € | 112 162.92 € |
| Reste à réaliser | | | 386 000.00 € | 386 000.00 € | 386 000.00 € | 386 000.00 € |
| TOTAUX CUMULES | 547 315.13 € | 659 478.05 € | 1 415 362.64 € | 1 287 938.10 | 1 962 677.77 | 1 947 416.15 |
| RESULTATSDEFINITIFS | | 112 162.92 € | 127 424.54 € | | 15 261.62 € | |

2° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5° considérant que Monsieur Philippe Loyez, Maire s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Frédéric Capiez pour le vote du compte administratif.

○ **Affectation du résultat de l'exercice 2017**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'en application de l'instruction budgétaire M 14, le résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif à la clôture de l'exercice doit faire l'objet d'une affectation.

L'assemblée délibérante peut décider que le résultat soit consacré en tout ou partie soit au financement de la section d'investissement soit à celui de la section de fonctionnement.

Mais le résultat doit en priorité couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement lorsqu'elle présente un besoin de financement.

Le compte administratif de 2017 fait apparaître un résultat de fonctionnement cumulé de clôture de 112 162.92 €.

Après prise en compte du résultat Déficitaire reporté de 2016, le solde d'exécution de la section d'investissement présente un résultat négatif de 127 424.54 € moins les RAR 386 000 € en dépenses et 386 000.00 € recettes qui donnent un résultat négatif de 127 424.54 €.

| | Dépenses | Recettes |
|--|------------|-------------------|
| Section de fonctionnement | | |
| Réalisations de l'exercice | 547 315.13 | 659 478.05 |
| Résultat de l'exercice 2017 (A) | | 112 162.92 |
| Résultat reporté 2016 – (002) (B) | | 0 |
| Résultat cumulé de clôture de l'exercice 2017 (excédent) (C =A+B) | | 112 162.92 |

| | Dépenses | Recettes |
|---|-------------------|------------|
| Section d'investissement | | |
| Réalisations de l'exercice | 948 547.72 | 901 938.10 |
| Résultat de l'exercice 2017 (négatif) (D) | 46 609.62 | |
| Solde d'exécution 2016 (négatif) - (001) (E) | 80 814.92 | |
| Solde d'exécution 2017 (négatif) (F = D – E) | 127 424.54 | |
| Restes à réaliser (RAR) | 386 000.00 | 386 000.00 |
| Solde de restes à réaliser (G) | | |
| Besoin de financement après RAR (I = F + G) | 127 424.54 | |

Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement d'un montant de 112 162.92 € (C) de la façon suivante :

- 112 162.92 € (I) en réserves au compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés,
- 0 € à la section de fonctionnement à la ligne budgétaire 002 –Résultat de fonctionnement excédentaire reporté.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-5, R. 2311-11, R. 2311-12 et R. 2311-13,

Vu l'instruction comptable résultant de l'arrêté du 27 décembre 2005,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, approuve par 8 voix pour la proposition d'affectation du résultat de l'exercice budgétaire de 2017

- **Budget 2018**

Monsieur le maire, présente au conseil municipal le budget prévisionnel de la Commune pour l'exercice 2018, en vue de son approbation.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 588 587.24 € et en section d'Investissement 1 173 379.36 €.

Après en avoir délibéré, les membres conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de budget pour l'année 2018.

- **Convention impôts**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la valeur locative cadastrale est un élément déterminant de la fiscalité directe locale. En effet, elle sert à calculer l'assiette des taxes foncières et des taxes annexes, dont la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, de la taxe d'habitation et de la contribution foncière des entreprises.

La qualité de mise à jour des valeurs locatives apparaît donc comme une nécessité au regard de la justice fiscale et de l'optimisation des bases fiscales locales.

Monsieur le Maire propose de s'engager dans cette démarche "Vérification Sélective des Locaux" en partenariat avec la Direction Régionale des Finances Publiques

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

AUTORISE

Le Maire à signer un contrat de partenariat « Vérification Sélective des Locaux» avec la Direction Régionale des Finances Publiques.

- **Questions diverses**

- **SIAN SIDEN consultation sur les modifications statutaires**

APPROBATION DE MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SIDEN-SIAN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles des articles L. 5211-20, L. 5211-61, L. 5212-16, L. 5711-1 à L. 5711-5 de ce code,

Vu le Code de l'Environnement notamment les articles L. 211-7, L.211-7-2 (différé), L. 211-12, L. 213-12 et L. 566-12-2,

Vu la loi d'orientation n° 88.13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république,

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 sur la démocratie de proximité,

Vu la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 « urbanisme et habitat »,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 modifiée de réforme des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2012-281 du 29 février 2012 visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 Janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) (articles 56 à 59),

Vu la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu la loi n° 2016-1087 du 8 Août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

Vu les décrets n° 2014-846 : Mission d'appui, n° 2015-1038 : EPTB-EPAGE (codifiées), n° 2015-526 : Dignes et ouvrages (codifiées),

Vu l'arrêté du 20 Janvier 2016 définissant la « Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau » (SOCLE),

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 novembre 2008 portant modifications statutaires du syndicat intercommunal d'assainissement du nord (SIAN) et création du syndicat mixte d'assainissement et de distribution d'eau du Nord (SIDEN-SIAN),

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2008 portant transfert, par le Syndicat Interdépartemental des Eaux du Nord de la France (SIDENFrance), de sa compétence Eau Potable et Industrielle au SIDEN-SIAN et portant dissolution du SIDENFrance,

Vu les arrêtés interdépartementaux successifs portant modifications statutaires du SIDEN-SIAN,

Vu les arrêtés interdépartementaux successifs portant extension du périmètre du SIDEN-SIAN,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 21 Juin 2017 portant sur des modifications statutaires du SIDEN-SIAN ayant obtenu la majorité qualifiée dans le cadre de la consultation des membres du Syndicat conformément aux dispositions de l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité

ARTICLE 1 –

- ↳ **D'approuver les modifications statutaires décidées par le Comité Syndical lors de sa réunion du 30 Janvier 2018.**

ARTICLE 2 -

- ↳ **D'approuver « in extenso » les statuts modifiés du Syndicat tels qu'annexés.**

ARTICLE 3 –

Monsieur le Maire est chargé(e) d'exécuter le présent acte administratif en tant que de besoin.

- **Assemblée des Maires Ruraux du Nord.**

Une réunion des Maires Ruraux du Nord aura lieu à la salle des fêtes de Noyelles le 27 juin 2018 à 10 h.

- **Calendrier des fêtes**

Les prochaines manifestations :

- 2 avril : chasse à l'œuf
- 21 avril : sortie cinéma et gouter des aînés
- 28 avril : expo modélisme
- 29 avril : parcours du cœur
- 11 et 12 mai : concours de grimpeurs / élagueur
- 12 mai : inauguration du Centre Social Animation Jeunesse Rurale

Le comité des fêtes se réunira début mai pour arrêter les dates définitives du 14 juillet.

Monsieur le Maire lève la séance vers 21h15